Saleilles	**Décision Municipale n° 032/2026** **Nomenclature :** 3.3 – Domaine et patrimoine **Objet : Location à la SAS « SB BAT PISCINES » sise 17, rue Gay Lussac à Saleilles, via un bail professionnel de 9 ans, du local communal sis 35, rue des Baléares (cadastré AT n°155).**

Le Maire de la Commune de SALEILLES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22 ;
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020, reçue à la Préfecture des Pyrénées-Orientales le 29/05/2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué sans aucune réserve, à son Maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la disponibilité du local communal de 40 m², accessible aux PMR, situé 35 rue des Baléares sur un foncier de 317 m² avec quatre places de stationnement à l'intérieur dudit foncier ;
VU la délibération du 02/07/26 portant fixation du loyer à 550 €/mois net bailleur (hors fluides et Internet) pour la location de ce bien situé 35, rue des Baléares ;
VU le bail professionnel de 9 ans entre la ville et la SAS « SB BAT PISCINES », représentée par M. Ahmed El Mahdaoui ;
CONSIDERANT l'opportunité pour la ville de disposer d'un professionnel de cette nature dans ce secteur du vieux village et de valoriser ainsi ce local communal ;
CONSIDERANT que les recettes de fonctionnement attendues à la suite de cette location permettront à la ville d'accroitre son Excédent Brut de Fonctionnement annuel ;

D E C I D E

Article 1er : De louer le local communal de 40 m² situé 35 rue des Baléares à la SAS « SB BAT PISCINES », moyennant un loyer mensuel de 550 € net bailleur (hors fluides et Internet) ;

Article 2 : De signer le bail professionnel de 9 ans joint à la présente décision avec la SAS « SB BAT PISCINES » chez Maitre Bertrand Robert Beigner, notaire à Saleilles ;

Article 3 : **D'inscrire** la recette de fonctionnement correspondante au budget communal 2026 et suivants.

La présente décision sera inscrite au Registre des Décisions Municipales.

Fait à Saleilles, le 28/10/26

Le Maire,

MAIRIE DE SALEILLES 66280

Jordi DELCLOS

Publication le : - 3 NOV. 2026

Accusé de réception en préfecture
066-216601898-20261028-dec-032-2026-AI
Date de télétransmission : 29/10/2026
Date de réception préfecture : 29/10/2026